<RepeatBlock-Amend><Amend><Date>{24/04/2017}24.4.2017</Date> <ANo>A8-0141</ANo>/<NumAm>1</NumAm>

Amendement <NumAm>1</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Dennis de Jong</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0141/2017

<Rapporteur>Bart Staes</Rapporteur>

<Titre>Décharge 2015: Budget général de l'UE - Comité des régions</Titre>

<DocRef>2016/2157(DEC)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 9</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 9. relève avec inquiétude qu’aucun des objectifs fixés par le Comité en 2015 pour accroître la participation du Parlement et du Conseil aux activités liées aux avis du Comité n’ont été atteints; | 9. relève avec inquiétude qu’aucun des objectifs fixés par le Comité en 2015 pour accroître la participation du Parlement et du Conseil aux activités liées aux avis du Comité n’ont été atteints; ***estime que cela pourrait entraîner un doute raisonnable quant à la raison d'être du Comité et indique que, par ailleurs, la mission du Comité consistant à associer les autorités régionales et locales au processus de décision européen, ce que s'efforcent également de faire les États membres et le Conseil, une analyse coûts-avantages des travaux du Comité fondée sur des indicateurs de performance clairement définis apparaît nécessaire;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend></RepeatBlock-Amend>